

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 25 février 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 7 février 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

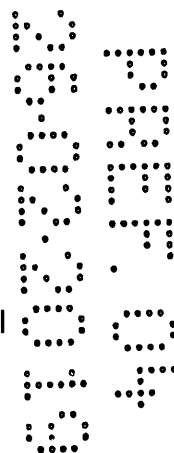
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Madame Vanessa CHARLES, Responsable du service culturel du conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.



Délibération n° D-2019-07

OBJET : Contrat de ville de Provence-Alpes agglomération
Orchestre à de quartier-Année 4.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

L'orchestre de quartier mis en place par le conservatoire en partenariat avec l'école du Pigeonnier à Digne-les-Bains dans le cadre du Contrat de ville entre dans sa quatrième année de fonctionnement à la rentrée prochaine.

La Présidente propose de reconduire cette action pour la rentrée de septembre 2019 dont le coût s'élève à 24 544 €.

Six enseignants qualifiés interviendront dans cette action.

Un dossier de demande subvention sera déposé auprès des financeurs sollicitant les participations de l'Etat, de la CAF et de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la reconduction pour la rentrée de septembre 2019 de l'orchestre de quartier du Pigeonnier dans le cadre de la Politique de la Ville dont le coût total s'élève à 24 544 € ;

De solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, de Durance Luberon Verdon agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 25 février 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD